

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 février 2021

---

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° AE569

présenté par

M. Maire, Mme Thomas, Mme Leguille-Balloy, M. Maillard, Mme Tanguy, M. Girardin,  
Mme Clapot, Mme Saint-Paul, Mme Krimi, M. Renson et M. Kokouendo

-----

**ARTICLE PREMIER****CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Compléter l'alinéa 57 par la phrase suivante :

Dans les zones de crise où les services publics sont en fort recul, l'État assure le continuum sécurité-développement en initiant une approche territoriale intégrée.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'expérience récente de notre coopération dans les zones de crise illustre le besoin de développer l'approche territoriale intégrée, permettant de coordonner l'intervention des différents acteurs afin de rendre possible le retour des populations à une situation stable (sécurité, services publics de base, éducation, emploi).

A titre d'exemple, dans la continuité du Sommet de Pau de janvier 2020 et du lancement de la Coalition pour le Sahel, l'AFD a, en coordination avec l'Alliance Sahel et le secrétariat du G5 Sahel, soutenu une approche territoriale intégrée afin d'apporter une réponse cohérente aux multiples facteurs de crise et de violences au Sahel.

Ainsi, 21 projets sont en cours d'exécution, à hauteur de 256 millions d'euros. Trois nouveaux projets ont été lancés en 2020 :

- Programme 3 Frontières au Burkina Faso, au Mali, et au Niger en partenariat avec la Banque mondiale ;
- Éducatons en zone de crise à Tillabéri au Niger ;
- Sécurité et développement au nord du Mali.

Par ailleurs, au sein des pays du G5 Sahel, les investissements de l'AFD correspondent principalement au développement d'infrastructures permettant l'accès aux services publics de base aux populations (accès à un service d'électricité durable, scolarisation au primaire et au collège, formation professionnelle, conservation et restauration de la biodiversité et programme de vaccination) fondé sur des mises en place coordonnées à travers des dispositifs flexibles et parfois temporaires.

Cet amendement vise donc à encourager ces initiatives dans le cadre d'une « approche territoriale intégrée » dans les zones les plus pertinentes du point de vue du traitement des crises et des fragilités.